

**Threadneedle (Lux)**

Société d'investissement à capital variable  
Siège social : 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange  
Grand-Duché de Luxembourg  
**R.C.S. LUXEMBOURG B-50.216**  
(la « Société »)

Bertrange, le 4 juillet 2022

Cher/Chère Actionnaire,

Nous vous écrivons pour vous informer des changements que le Conseil d'administration de la Société (« le Conseil ») propose d'apporter à la Société et à ses activités, ainsi que de la tenue de l'Assemblée générale annuelle de la Société.

Compte tenu de la situation actuelle liée à la COVID-19, nous tenons à vous informer que le Conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») a décidé d'appliquer le Règlement grand-ducal. Dans ces circonstances exceptionnelles, le Conseil a convenu de tenir l'Assemblée générale annuelle sur la base de la réception de vos votes exprimés via le formulaire de procuration ci-joint, sans aucune présence physique.

Agents payeurs

À la suite de l'instauration en 2021 d'un cadre de nouvelles règles de l'UE visant à faciliter la distribution transfrontalière des Fonds, les Fonds OPCVM ne sont plus tenus de désigner des agents payeurs et chargés de l'information locaux dans les pays de l'UE pour fournir des facilités aux investisseurs. Les agents locaux existants nommés par Threadneedle (Lux) dans les pays de l'UE ne seront plus en activité d'ici la fin de l'année 2022 (sauf en Italie et en Espagne). Les investisseurs trouveront à ce moment-là des informations sur les facilités remplaçant les agents locaux dans le prospectus.

Des facilités continueront d'être fournies aux investisseurs par la Société de gestion et l'Agent de transfert et teneur de registres de Threadneedle (Lux), y compris le traitement de la souscription, de l'échange ou du rachat d'actions des Fonds, les paiements aux investisseurs relatifs aux actions et la fourniture d'informations et de documents relatifs aux Fonds, tels que le Prospectus et les Documents d'information clé pour l'investisseur. Ces documents sont également disponibles en version numérique et peuvent être obtenus à l'adresse [columbiathreadneedle.com](http://columbiathreadneedle.com).

**CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET NOUS VOUS DEMANDONS DE LE LIRE SANS DÉLAI. EN CAS DE DOUTE SUR LES MESURES À PRENDRE, VEUILLEZ CONSULTER IMMÉDIATEMENT VOTRE COURTIER, BANQUIER, AVOCAT, COMPTABLE, RESPONSABLE DES RELATIONS OU TOUT AUTRE CONSEILLER PROFESSIONNEL.**

Sauf indication contraire ci-après, les termes et expressions utilisés dans les présentes ont la même signification que dans le prospectus de la Société.

**THREADNEEDLE (LUX)**  
**Société d'investissement à capital variable**  
**Siège social : 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange**  
**Grand-Duché de Luxembourg**  
**R.C.S. LUXEMBOURG B-50.216**  
**(la « Société »)**

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

Un avis est adressé aux actionnaires de la Société par la présente que l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des actionnaires de la Société aura lieu au siège social de la Société, 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 26 juillet 2022 à 14 h 00 CEST (l'« **Assemblée générale annuelle** ») aux fins de délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Examen des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes indépendant pour l'exercice clos au 31 mars 2022 ;
2. Approbation des comptes annuels audités de la Société pour l'exercice clos au 31 mars 2022 ;
3. Affectation des Résultats nets ;
4. Décharge des responsabilités des Administrateurs, conjointe et individuelle, en ce qui concerne l'exécution de leurs obligations au cours de l'exercice clos au 31 mars 2022 ;
5. Renouvellement du mandat en qualité d'Administratrice de Mme Annemarie ARENS jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires, qui se tiendra en 2023 ;
6. Renouvellement du mandat en qualité d'Administratrice de Mme Julie GRIFFITHS jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires, qui se tiendra en 2023 ;
7. Renouvellement du mandat en qualité d'Administrateur de M. Claude KREMER jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires, qui se tiendra en 2023 ;
8. Renouvellement du mandat en qualité d'Administrateur de M. Joe LAROCQUE jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires, qui se tiendra en 2023 ;
9. Renouvellement du mandat en qualité d'Administrateur de M. Thomas SEALE jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires, qui se tiendra en 2023 ;
10. Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, en qualité de Commissaire aux comptes indépendant jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires, qui se tiendra en 2023 ;

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour la résolution des questions soumises à l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix exprimées à l'Assemblée générale annuelle.

\*\*\*\*\*

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir par procuration lors de toute assemblée des actionnaires.

Le quorum et les conditions de majorité de vote en vigueur aux assemblées sont fixés en fonction des actions émises et en circulation à minuit (CEST) cinq jours avant lesdites assemblées, soit le 21 juillet 2022 à minuit (la « **Date de référence** »). Les droits d'un actionnaire à assister aux assemblées et à exercer un droit de vote associé aux actions qu'il détient sont établis sur la base des actions détenues par ledit actionnaire à la Date de référence.

Le rapport annuel, le rapport des Commissaires aux comptes agréés et le rapport de gestion sont accessibles aux actionnaires sur demande et gratuitement auprès du siège social de la Société.

Compte tenu de la situation actuelle liée à la COVID-19, nous tenons à vous informer que le Conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») a décidé d'appliquer le Règlement grand-ducal. Dans ces circonstances exceptionnelles, le Conseil a convenu de tenir l'Assemblée générale annuelle sur la base de la réception de vos votes exprimés via le formulaire de procuration ci-joint, sans aucune présence physique.

Veuillez remplir et signer le formulaire de procuration joint et le renvoyer par courrier postal à Citibank Europe plc, succursale de Luxembourg, 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ou par fax à l'attention de Mme Elisabet Martínez au +352 45 14 14 439, ou par e-mail à l'adresse [fcslux@citi.com](mailto:fcslux@citi.com) avant le 20 juillet 2022 à 17 h 00 CEST.

Cordialement,

Threadneedle (Lux) - Le Conseil d'Administration